

POSITION DU HCR SUR LES RETOURS AU MALI – MISE A JOUR II

Juillet 2019

Introduction	1
Faits politiques	1
Situation en matière de sécurité	2
Situation sur le plan des droits de l'homme	5
Situation sur le plan humanitaire	5
Réfugiés et déplacements internes	6
Besoins en matière de protection internationale et mise en garde contre les retours forcés.....	7
Retours volontaires	8

Introduction

1. La présente Position remplace la *Position du HCR sur le retour des réfugiés au Mali – Mise à jour 1* publiée en janvier 2014¹. En dépit des efforts concertés au plan multilatéral et de l'accord de paix signé en 2015, le nord et le centre du Mali continuent d'être en proie à des conflits². Du fait de la poursuite des violences, des affrontements intercommunautaires, des violations des droits de l'homme et de la détérioration de la situation sur le plan humanitaire, de plus en plus de Maliens ont fui à l'étranger ou ont été déplacés depuis la publication de la position du HCR en 2014³.

Evolutions politiques

2. Le 15 mai 2015, le Gouvernement malien a signé l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali avec la « Coordination des Mouvements de l'Azawad » (CMA), une alliance de groupes armés, ainsi qu'avec la « Plateforme », une coalition informelle de milices progouvernementales⁴. L'Accord avait pour objectif de définir une feuille de route en faveur de la mise en place d'un système de gouvernance prenant en compte les spécificités locales et favorisant l'unité nationale, tout en respectant l'intégrité territoriale et la diversité culturelle⁵. En octobre 2018, l'ONU et le Gouvernement ont signé le Pacte pour la paix, par lequel « le Gouvernement a réaffirmé son engagement en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'Accord »⁶. Les groupes armés signataires de l'Accord ont confirmé leur pleine adhésion au Pacte dans une annexe à celui-ci⁷. Peu de progrès ont en revanche été réalisés dans le cadre de la mise en œuvre

¹ HCR, *Position sur le retour des réfugiés au Mali – Mise à jour 1*, janvier 2014, <https://www.refworld.org/cj-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=v&docid=562f2c364>.

² Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, 28 décembre 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/1174>.

³ Observatoire des situations de déplacement interne, *Global Report on Internal Displacement 2019*, 10 mai 2019, www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/2019-IDMC-GRID.pdf, p. 2 et 45.

⁴ Conseil de sécurité de l'ONU, *Lettre datée du 22 janvier 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies*, 31 janvier 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/58>.

⁵ Conseil de sécurité de l'ONU, *Lettres identiques datées du 19 mai 2015 adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Mali auprès des Nations Unies*, 22 mai 2015, S/2015/364, <https://undocs.org/fr/S/2015/364>; Conseil de sécurité de l'ONU, *Lettre datée du 20 août 2015, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies*, 21 août 2015, S/2015/364/Add.1, <https://undocs.org/fr/S/2015/364/Add.1>.

⁶ Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, 28 décembre 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/1174>, par. 5.

⁷ *Ibid.*

2018, le Gouvernement a prolongé d'un an l'état d'urgence instauré en novembre 2015²⁰. En janvier 2019, l'Expert indépendant nommé par le Conseil des droits de l'homme a fait observer que la situation « se dégrade dans le centre et dans le nord du pays »²¹. Les frontières du conflit ne sont pas clairement définies et le climat d'insécurité s'est ressenti dans la région nord (Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni et Ménaka), la région du centre (Mopti), certaines parties de la région sud (Koulikoro, Ségou et Sikasso), ainsi que dans les zones frontalières avec le Niger et le Burkina Faso²². Les régions de Bamako et de Kayes ont en revanche été moins touchées²³.

6. Fin décembre 2014, cinq États de la région du Sahel, à savoir le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie et le Niger (souvent appelés dans ce contexte le « Groupe des cinq pays du Sahel » – le G5 Sahel), ont établi un cadre institutionnel afin de coordonner et de superviser la coopération régionale en matière de développement et de sécurité²⁴. En juillet 2017, les chefs d'État du G5 Sahel réunis à Bamako ont officiellement mis en place une force conjointe transfrontalière afin de conjuguer leurs efforts dans le cadre de la lutte contre les menaces en matière de sécurité au Sahel²⁵. Sa première opération, qui a fait intervenir les armées du Burkina Faso, du Mali et du Niger, a eu lieu en novembre 2017²⁶.
7. Malgré la mise sur pied de la force d'intervention, l'Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED) – une ONG menant notamment des activités de cartographie – a indiqué en mars 2019 qu'elle avait observé « une flambée massive de violence meurtrière au Sahel »²⁷ qui a fait 547 victimes civiles au Mali entre novembre 2018 et mars 2019 suite à des attaques directement dirigées contre des civils, soit une augmentation de 300 % par rapport à la même période l'année précédente²⁸. Selon le Secrétaire général de l'ONU, 64 attaques par des groupes armés et 48 attentats à l'engin explosif improvisé ont été enregistrés au cours du dernier trimestre de l'année 2018²⁹. Le conflit au Mali a causé la mort de près de 200 Casques bleus de l'ONU entre 2013, année de création de la mission de l'ONU,

armés contre les civils, des atrocités commises par l'armée dans le cadre des opérations antiterroristes et des violences intracommunautaires qui ont fait des centaines de morts et provoqué une crise humanitaire ». Human Rights Watch, *World Report 2019 – Mali*, 17 janvier 2019, www.ecoi.net/en/document/2002180.html. Voir également, Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, 26 mars 2019, <https://undocs.org/fr/S/2019/262>.

²⁰ Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali*, 21 janvier 2019, A/HRC/40/77, <https://undocs.org/fr/A/HRC/40/77>, par. 11.

²¹ *Ibid.*

²² De septembre à décembre 2018, « les plus touchées ont été les régions de Mopti (24 attaques), de Tombouctou (13 attaques), de Gao (12 attaques), de Kidal (7 attaques), de Ménaka (4 attaques), de Ségou (3 attaques) et de Kayes (1 attaque) ». Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, 28 décembre 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/1174>. Voir également RFI, « Mali : deux localités attaquées dans le sud-est du pays », 20 mai 2019, www.rfi.fr/afrrique/20190520-mali-localites-attaquées-sud-est-pays-koury-boura; ACLED, *Mali*, avril 2019, www.acleddata.com/dashboard/#466; Conseil de sécurité de l'ONU, « Security Council Press Statement on Attack Against United Nations Multidimensional Integrated Stabilization Mission in Mali », 22 avril 2019, www.un.org/press/en/2019/sc13789.doc.htm; FRANCE 24, « Au Mali, au moins 10 militaires tués dans une attaque de présumés jihadistes », 21 avril 2019, www.france24.com/fr/20190421-mali-attaque-armee-jihadistes-ami; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, 26 mars 2019, <https://undocs.org/fr/S/2019/262>; Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « Accès humanitaire au Mali », 13 mars 2019, www.humanitarianresponse.info/en/operations/mali/document/acc%C3%A8s-humanitaire-au-mali; Conseil de sécurité de l'ONU, « Security Council Press Statement on Attack Against Peacekeepers' Camp in Mali », 20 janvier 2019, www.un.org/press/en/2019/sc13672.doc.htm.

²³ European Council on Foreign Relations, *Mapping Armed Groups in Mali and the Sahel*, mai 2019, www.ecfr.eu/mena/sahel_mapping.

²⁴ Convention portant création du G5 Sahel, 19 décembre 2014, www.g5sahel.org/images/convention.pdf.

²⁵ Secrétariat permanent du G5 Sahel, *Résolution n° 00-01/2017 relative à la création d'une force conjointe du G5 Sahel*, 28 avril 2017, www.g5sahel.org/images/Docs/R%C3%A9solutions_force_conjointe_05_02_20171.pdf.

²⁶ Reuters, « G5 Sahel Launches Military Operation in African Scrublands », 2 novembre 2017, www.reuters.com/article/us-africa-security/g5-sahel-launches-military-operation-in-african-scrublands-idUSKBN1D21VS.

²⁷ L'ACLED a recensé 4 776 morts entre novembre 2018 et mars 2019 dans la région du Sahel, laquelle comprend le Mali, le Niger et le Burkina Faso, ainsi que le Sénégal, la Mauritanie, le Nigéria, le Tchad et le Soudan. ACLED, *Communiqué de presse* : « Political Violence Skyrockets in the Sahel According to the Latest ACLED Data », 28 mars 2019, www.acleddata.com/2019/03/28/press-release-political-violence-skyrockets-in-the-sahel-according-to-latest-acleddata/.

²⁸ ACLED, *ibid.* Au cours des cinq premiers mois de l'année 2019, des groupes jihadistes ont mené des attaques contre un certain nombre de villes des régions du sud du pays (Guiré, Koury, et Siby), les offensives se rapprochant donc de Bamako. ONU Info, « Mali: UN Mourns Three Guinean Peacekeepers Killed, Condemns Attack 'in Strongest Terms' », 23 février 2019, <https://news.un.org/en/story/2019/02/1033431>; *AfricaNews*, « Suspected Jihadists Kill 10 Malian Soldiers », 21 avril 2019, www.africanews.com/2019/04/21/suspected-jihadists-kill-10-malian-soldiers/; *The Seattle Times*, « 7 Dead in Southern Mali after Attack near Burkina Faso », 20 mai 2019, www.seattletimes.com/nation-world/nation/7-dead-in-southern-mali-after-attack-near-burkina-faso/; *Jane's Intelligence Weekly*, « Southern Mali Attack Highlights Likelihood of Jihadist Conflict Reaching Coastal West Africa, Targeting Foreigners, Churches, Mining Companies », 22 mai 2019, www.janes.com/article/88707/southern-mali-attack-highlights-likelihood-of-jihadist-conflict-reaching-coastal-west-africa-targeting-foreigners-churches-mining-companies; Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes, *Mali*, 10 mars 2019, https://ec.europa.eu/echo/where/africa/mali_fr.

²⁹ Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, 28 décembre 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/1174>.

et mai 2019, ce qui en fait l'opération de maintien de la paix la plus meurtrière dans le monde³⁰.

8. En juin 2018, le quartier général de la force conjointe de Mopti a été détruit par une attaque jihadiste, et a donc dû être réinstallé à Bamako³¹. En 2018, certains groupes comme le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et l'État islamique dans le Grand Sahara ont pris pour cible des civils, des représentants des institutions locales, régionales et nationales, des membres d'organisations humanitaires ainsi que des agents des forces de sécurité nationales et internationales³². En 2018, le nombre d'actes d'intimidation, d'enlèvements et d'assassinats ciblés de civils et de membres de groupes armés signataires a nettement augmenté, surtout dans le centre du pays³³.
9. Bien qu'une grande partie des exactions commises en 2018 ait été le fait de groupes islamistes armés, la violence s'est également aggravée en raison des clivages ethniques entre Dogon et Peuls, aussi bien en ce qui concerne l'accès aux ressources qu'en raison de présomptions de solidarité avec les groupes extrémistes islamistes³⁴. En mars 2019, des hommes armés ont tué 160 personnes dans le village peul d'Ogossagou au cours d'une attaque qui, de l'avis général, était fondée sur des motifs ethniques, ce qui a suscité un tollé international et donné lieu à une enquête de l'ONU³⁵. Le massacre, qui s'est produit près de Bankass, dans la région de Mopti, illustre bien l'escalade de la violence intercommunautaire qui a aggravé la situation en matière de sécurité ces dernières années³⁶. Quelques jours seulement après la mise en garde du Secrétaire général de l'ONU contre le risque « de voir la situation dégénérer au point de donner lieu à des atrocités criminelles » au Mali et son appel consécutif dans son rapport au Conseil de sécurité en faveur du maintien du nombre de soldats de la paix de l'ONU et du renforcement de la présence de la MINUSMA dans le centre du pays³⁷, un autre massacre dans un village dogon du centre du pays a fait au moins 35 morts dans la nuit du 9 au 10 juin 2019³⁸, tandis que quelque 40 personnes auraient perdu la vie lors de deux nouvelles attaques perpétrées le 17 juin 2019³⁹. En 2018, plus de 300 personnes ont été tuées dans divers conflits opposant des groupes d'autodéfense proches sur le plan ethnique et des communautés présumées soutenir des

³⁰ BBC News, « Mali Violence: Nigerian Peacekeeper Killed in Timbuktu », 19 mai 2019, www.bbc.com/news/world-africa-48326663.

³¹ « La force conjointe du G5 Sahel (...) avait son quartier général à Sévaré, dans la région de Mopti, jusqu'en juin 2018. Mais ce mois-là, une attaque jihadiste a détruit le bâtiment, forçant le commandement du G5 Sahel à s'installer à Bamako. » International Crisis Group, « Parler aux jihadistes au centre du Mali : le dialogue est-il possible ? », 28 mai 2019, [https://d2071andvip0w1.cloudfront.net/276-speaking-with-the-bad-guys%20\(1\).pdf](https://d2071andvip0w1.cloudfront.net/276-speaking-with-the-bad-guys%20(1).pdf), p. 9.

³² HCR, « Le chef du HCR condamne une attaque contre des employés du HCR au Mali », 24 août 2017, <https://www.unhcr.org/fr/news/press/2017/8/599f0c06a/chef-hcr-condamne-attaque-contre-employes-hcr-mali.html> ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, 26 mars 2019, <https://undocs.org/fr/S/2019/262> ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, 28 décembre 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/1174>.

³³ Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, 28 décembre 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/1174>.

³⁴ Le Centre mondial pour la responsabilité de protéger a fait observer en mai 2019 que « les communautés dogon et peule se sont toujours affrontées au sujet de l'accès à la terre, à l'eau et aux droits de pâturage », et que « certains groupes d'autodéfense dogon ont par ailleurs pris les communautés peules pour cible pour leur présumée solidarité avec des groupes islamiques armés ». Centre mondial pour la responsabilité de protéger, *R2P Monitor*, n° 45, 15 mai 2019, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/r2p_monitor_may2019_final-1.pdf.

³⁵ Al-Jazeera, « UN to Probe "Horrific" Mali Attacks as Death Toll Jumps to 160 », 26 mars 2019, www.aljazeera.com/news/2019/03/2019-03-26-united-nations-investigate-horrific-massacre-mali-190326135707656.html. Voir également, BBC, « Mali Violence: Nigerian Peacekeeper Killed in Timbuktu », 19 mai 2019, www.bbc.com/news/world-africa-48326663 ; ONU Info, « UN Condemns "Unspeakable" Attack that Leaves Scores Dead in Central Mali », 23 mars 2019, <https://news.un.org/en/story/2019/03/1035341>.

³⁶ Département d'État des États-Unis, *Country Report on Human Rights Practices 2018 – Mali*, 13 mars 2019, www.ecoi.net/en/document/2004170.html ; Conseil de sécurité de l'ONU, *Déclaration du Président du Conseil de sécurité*, 3 avril 2019, <https://undocs.org/fr/S/PRST/2019/2>. Voir également, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Mali : La communauté internationale doit agir pour mettre fin au cycle de violence, déclare l'Expert indépendant », 28 mars 2019, <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24418&LangID=F> ; Amnesty International, « Mali : L'attaque meurtrière contre au moins 130 personnes confirme le besoin impérieux de protéger les populations civiles », 24 mars 2019, <https://www.amnesty.org/download/Documents/AFR3701062019FRENCH.pdf>.

³⁷ Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, 31 mai 2019, <https://undocs.org/fr/S/2019/454>.

³⁸ Les premiers témoignages faisaient état de 95 morts, mais le Gouvernement a par la suite précisé que ce chiffre correspondait à l'ensemble des personnes tuées et portées disparues. *The Guardian*, « Mali Attack: Gunmen on Motorbikes Kill at Least 41 People in Two Villages », 18 juin 2019, www.theguardian.com/world/2019/jun/18/mali-attack-shooting-yoro-gangafani-2-villages-latest ; *New York Times*, « Massacre in Mali Leaves at Least 95 Dead, Government Says », 10 juin 2019, www.nytimes.com/2019/06/10/world/africa/mali-terrorism-dogon-fulani.html ; Bloomberg, « Massacre in Mali Prompts UN to Call for 'National Upsurge' », 10 juin 2019, www.bloomberg.com/news/articles/2019-06-10/massacre-in-mali-prompts-un-to-call-for-national-upsurge ; *Le Monde*, « Ils ont brûlé vif les habitants dans leurs maisons : Massacre d'un village Dogon au centre du Mali », 10 juin 2019, www.lemonde.fr/afrique/article/2019/06/10/ils-ont-brule-vif-les-habitants-dans-leurs-maisons-massacre-d-un-village-dogon-au-centre-du-mali-5474362_3212.html ; *L'Orient-Le Jour*, « Mali : le Premier ministre se rend sur le site d'une nouvelle tuerie », 11 juin 2019, www.lorientlejour.com/article/1174279/mali-le-premier-ministre-se-rend-sur-le-site-d-une-nouvelle-tuerie.html.

³⁹ *The Journal*, « 38 Dead in Attacks on Two Mali Villages », 19 juin 2019, www.thejournal.ie/mali-attacks-irish-defence-forces-4688564-Jun2019/ ; *The Guardian*, « Mali Attack: Gunmen on Motorbikes Kill at Least 41 People in Two Villages », 18 juin 2019, www.theguardian.com/world/2019/jun/18/mali-attack-shooting-yoro-gangafani-2-villages-latest.

groupes armés islamistes⁴⁰.

Situation des droits de l'homme

10. Les problèmes de sécurité ont empêché les institutions de l'État de jouer correctement leur rôle dans les régions du nord et du centre, sachant que 29 % seulement des administrateurs civils « étaient à leur poste » en mars 2019⁴¹. Cette carence de l'autorité de l'État dans de nombreuses régions du pays a encore affaibli l'état de droit et a « accru la vulnérabilité des populations à toutes les formes de violence »⁴². La crise au Mali a eu des conséquences désastreuses et un impact disproportionné en ce qui concerne les enfants⁴³. Human Rights Watch a fait part de ses préoccupations concernant l'enrôlement et l'exploitation d'enfants, les exécutions et/ou les mutilations, les cas de violences sexuelles et sexistes, les enlèvements, les attaques contre des écoles et des hôpitaux et les entraves à l'acheminement de l'aide humanitaire qui ont marqué toute l'année 2018⁴⁴. En janvier 2019, l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali a fait part de sa préoccupation au sujet des violences sexuelles et sexistes dans le pays, notamment en ce qui concerne les agressions de femmes dans les transports publics signalées dans les régions de Mopti et de Tombouctou⁴⁵.
11. Entre septembre et décembre 2018, il a été recensé 90 cas de graves violations des droits de l'homme, essentiellement dans le centre du pays⁴⁶. Les opérations antiterroristes menées par les forces de défense et de sécurité maliennes dans la région de Mopti auraient ainsi conduit à « des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des actes de torture, des mauvais traitements et des arrestations arbitraires »⁴⁷. Les personnes soupçonnées de collaborer avec les forces de défense nationales ou internationales ont par ailleurs elles aussi été prises pour cible par des groupes armés⁴⁸.

Situation humanitaire

12. L'accès aux services de base tels que l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement et le logement n'a pas été rétabli à son niveau d'avant le conflit, du fait d'une insécurité toujours aussi grande et du manque d'institutions publiques⁴⁹. L'accès humanitaire a été considérablement entravé tout au long des années 2018 et 2019 en raison de l'omniprésence des hostilités et d'importantes difficultés sur le plan opérationnel⁵⁰. Comme le souligne l'Expert indépendant, le pays est « confronté à des défis

⁴⁰ Human Rights Watch, *World Report 2019 – Mali*, 17 janvier 2019, www.ecoi.net/en/document/2002180.html.

⁴¹ Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, 26 mars 2019, <https://undocs.org/fr/S/2019/262>. Voir également, Conseil de sécurité de l'ONU, « With Peace Process in Mali at Critical Stage, Special Representative Recommends Extending Mandate of Integrated Stabilization Mission », 12 juin 2019, www.un.org/press/en/2019/sc13839.doc.htm.

⁴² En janvier 2019, l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme a déploré le « climat général d'insécurité » qui règne dans le pays, tout en signalant que « les activités des groupes extrémistes, les abus des forces de sécurité lors des opérations antiterroristes et la criminalité qui règnent dans ces régions à cause de l'absence des institutions de l'État constituent d'autres sujets de préoccupation ». Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali*, 21 janvier 2019, A/HRC/40/77, <https://undocs.org/fr/A/HRC/40/77>. Voir également Human Rights Watch, « Adoption des résultats de l'Examen périodique universel du Mali », 28 juin 2018, <https://www.hrw.org/fr/news/2018/07/05/adoption-des-resultats-de-lepu-du-mali>.

⁴³ Human Rights Watch, *World Report 2019 – Mali*, 17 janvier 2019, www.ecoi.net/en/document/2002180.html.

⁴⁴ Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali*, 21 janvier 2019, A/HRC/40/77, <https://undocs.org/fr/A/HRC/40/77>.

⁴⁵ Compte tenu du fait que plusieurs organisations de la société civile ont « soulevé la question des violences sexuelles et des viols commis par des hommes armés contre des femmes lorsqu'elles prennent les transports publics dans les régions de Mopti et Tombouctou » et que « l'absence des forces de sécurité dans ces régions favorise le prolongement de cette situation ». *Ibid.*, par. 47 et 48.

⁴⁶ Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, 28 décembre 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/1174>, par. 36.

⁴⁷ Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali*, 21 janvier 2019, A/HRC/40/77, <https://undocs.org/fr/A/HRC/40/77>, par. 31.

⁴⁸ Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali*, 21 janvier 2019, A/HRC/40/77, <https://undocs.org/fr/A/HRC/40/77>. Voir également, ONU Info, « Mali Facing 'Alarming' Rise in Rights Violations, Warns UN Expert », 4 juillet 2018, www.refworld.org/docid/5b83c7354.html.

⁴⁹ « Les conflits et l'insécurité continuent d'être des freins majeurs à la présence des services sociaux étatiques de base et leur accessibilité dans le nord et le centre du pays. » Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, *Mali : Plan de réponse humanitaire (janvier – décembre 2019)*, 14 février 2019, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/mali_hrp2019_version_finale.pdf. Voir également, Conseil norvégien pour les réfugiés, « 87,000 People Displaced by Increased Violence in Mali », 9 avril 2019, www.nrc.no/news/2019/april/87000-people-displaced-by-increased-violence-in-mali/.

⁵⁰ Les difficultés sont notamment liées à l'interdiction de conduire des motocyclettes et des camionnettes dans le nord du pays, au banditisme et à l'insécurité généralisée. Le Secrétaire général de l'ONU a fait remarquer que « l'insécurité et la présence d'engins explosifs le long des routes ont entravé l'accès humanitaire dans les régions du nord et du centre ». On a dénombré 194 atteintes à la sécurité des acteurs et des organisations

complexes et multifformes (sécuritaires, politiques, humanitaires, sociaux, économiques et écologiques) »⁵¹.

13. Le conflit au Mali a été encore aggravé par la sécheresse et la désertification, qui ont entraîné une concurrence accrue à l'égard des rares ressources à disposition⁵². Les températures au Sahel augmentent en général à un rythme 1,5 fois supérieur à la moyenne mondiale, ce qui a accentué la raréfaction des terres pastorales et agricoles⁵³. En avril 2019, le Programme alimentaire mondial (PAM) s'est dit préoccupé par la détérioration de 36% des projections relatives à l'insécurité alimentaire entre novembre 2018 et avril 2019, en faisant observer que la situation était en grande partie due « à une intensification des conflits qui a entraîné une recrudescence des déplacements internes, un dérèglement durable des marchés et une détérioration des prestations sociales de base »⁵⁴. D'autre part, en août 2018, six régions du Mali sur dix ont connu de fortes précipitations qui ont entraîné des inondations, lesquelles ont touché 70 700 personnes et endommagé des habitations et des réserves de vivres⁵⁵. Selon l'UNICEF, les inondations ont détruit 1 554 hectares de culture⁵⁶.
14. On estime que 3,2 millions de Maliens ont besoin d'aide humanitaire, dont près de 2,9 millions dans les zones du pays touchées par le conflit⁵⁷. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a annoncé que 404 930 personnes étaient susceptibles de se retrouver en situation d'insécurité alimentaire grave au cours de la période allant de juin à août 2019⁵⁸. Il a par ailleurs été signalé en janvier 2019 que des groupes armés avaient mené des attaques contre certaines communautés afin de les priver de leur capacité de production en leur volant leurs bœufs de trait⁵⁹. Dans certains cas, ces attaques ont aussi entraîné la destruction d'établissements scolaires⁶⁰. L'Expert indépendant a fait remarquer que ce type d'attaques a pour but de porter atteinte à la sécurité alimentaire et à la situation de la population sur le plan humanitaire⁶¹.

Réfugiés et déplacements internes

15. Fin avril 2019, le HCR et ses partenaires assuraient toujours la prise en charge de 137 975 réfugiés

humanitaires au cours de l'année 2018. Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, 28 décembre 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/1174>. Voir également Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, *Accès humanitaire au Mali*, 13 mars 2019, www.humanitarianresponse.info/en/operations/mali/document/acc%C3%A8s-humanitaire-au-mali.

⁵¹ Haut-Commissariat aux droits de l'homme, « Mali : Un expert des Nations unies affirme que le nouveau gouvernement doit donner la priorité à la sécurité des civils et à la lutte contre l'impunité », 10 mai 2019, <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24595&LangID=F>.

⁵² Al-Jazeera, « What's Behind Mali Massacre and How to Stop Escalating Violence », 13 juin 2019, www.aljazeera.com/news/2019/06/mali-massacre-escalating-violence-190613133110169.html; BBC, « The Battle on the Frontline of Climate Change in Mali », 22 janvier 2019, www.bbc.com/news/the-reporters-46921487.

⁵³ Forum économique mondial, « The Sahel Is Engulfed by Violence. Climate Change, Food Insecurity and Extremists are Largely to Blame », 23 janvier 2019, www.weforum.org/agenda/2019/01/all-the-warning-signs-are-showing-in-the-sahel-we-must-act-now/.

⁵⁴ PAM, *Mali: Country Brief*, avril 2019, <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000105685/download/>.

⁵⁵ Ce phénomène s'est produit alors que « le Mali était également touché par diverses autres crises (insécurité alimentaire, conflits, etc.), ce qui met en évidence la nécessité d'une action urgente ». Les six régions touchées sont celles de Tombouctou, Gao, Kidal, Sikasso, Koulikoro et Kayes. Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC), *Emergency Plan of Action Final Report Mali: Floods*, 11 juin 2019, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/MDRML013dfr.pdf>; IFRC, *Emergency Plan of Action (EPoA) Mali – Floods*, 4 septembre 2018, <http://adore.ifrc.org/Download.aspx?FileId=211142>; UNICEF, *Mali – Country Office Annual Report 2018*, 2018, www.unicef.org/about/annualreport/files/Mali_2018_COAR.pdf.

⁵⁶ UNICEF, *Mali – Country Office Annual Report 2018*, 2018, www.unicef.org/about/annualreport/files/Mali_2018_COAR.pdf.

⁵⁷ Les quelque 300 000 autres personnes en difficulté se trouvent dans les régions de Bamako de Kayes. Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, *Mali: Plan de réponse humanitaire (janvier - décembre 2019)*, 14 février 2019, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/mali_hrp2019_version_finale.pdf.

⁵⁸ FAO, *Le Mali* (non daté), <http://www.fao.org/emergencies/pays/detail/fr/c/1190809/>.

⁵⁹ Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali*, 21 janvier 2019, A/HRC/40/77, <https://undocs.org/fr/A/HRC/40/77>, par. 13.

⁶⁰ Le Secrétaire général de l'ONU a indiqué en décembre 2018 que les fermetures d'établissements scolaires dues à « des conflits violents et des crimes » ont concerné quelque 213 800 enfants du nord et du centre du pays. Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, 28 décembre 2018, <https://undocs.org/fr/S/2018/1174>. Voir aussi, Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali*, 21 janvier 2019, A/HRC/40/77, <https://undocs.org/fr/A/HRC/40/77>, par. 13; Conseil de sécurité de l'ONU, *Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali*, 26 mars 2019, <https://undocs.org/fr/S/2019/262>; Haut-Commissariat aux droits de l'homme, « Mali Needs Comprehensive Strategy to Prevent Violence and Human Rights Abuses, Says Independent Expert », 12 février 2019, www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx.

⁶¹ Assemblée générale de l'ONU, *Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali*, 21 janvier 2019, A/HRC/40/77, <https://undocs.org/fr/A/HRC/40/77>, par. 13.

maliens, principalement au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger⁶². Le nombre de Maliens qui ont gagné l'Europe en empruntant les routes migratoires de la Méditerranée occidentale et centrale a augmenté en 2018⁶³. Selon la Commission malienne des mouvements de population, il y avait en avril 2019 quelque 106 164 personnes déplacées au Mali⁶⁴. L'Observatoire des situations de déplacement interne a constaté une augmentation de 360 pour cent du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays en 2018 par rapport à 2017⁶⁵.

16. Le Conseil norvégien pour les réfugiés estime que la recrudescence des violences et des conflits dans le nord et le centre du Mali a provoqué le déplacement de plus de 202 000 personnes entre janvier et juillet 2019, ce qui représente un chiffre « près de six fois supérieur à celui correspondant à la même période l'année précédente »⁶⁶.

Besoins de protection internationale et mise en garde contre les retours forcés

17. Le HCR considère que les personnes fuyant le conflit qui sévit au Mali sont susceptibles d'avoir besoin d'une protection internationale au sens du paragraphe 2 de l'article premier de la Convention de l'OUA de 1969⁶⁷. Les intéressés sont par ailleurs susceptibles de satisfaire aux critères de la Convention de 1951 applicables au statut de réfugié⁶⁸. Selon le profil et les circonstances particulières de chaque cas, il peut s'avérer nécessaire de tenir compte des clauses d'exclusion⁶⁹.
18. Compte tenu de ces dispositions et de la détérioration de la situation sur les plans sécuritaire et humanitaire, le HCR appelle les États à ne pas renvoyer de force au Mali les personnes originaires des régions suivantes : Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudenni, Ménaka, Mopti, Ségou and Sikasso. Par ailleurs, s'agissant de la région de Koulikoro, le HCR demande aux États de ne pas renvoyer de force les personnes originaires des cercles suivants : Nara, Kolikana, Banamba et Koulikoro.

Le HCR estime que les États ne doivent pas refuser la protection internationale aux personnes originaires des zones susmentionnées en raison d'une possibilité de fuite ou de réinstallation interne dans les autres parties du Mali (c'est-à-dire les régions de Kayes ou de Bamako, ou encore les cercles du sud de la région de Koulikoro, à savoir Kati, Dioila et Kangaba), excepté si les intéressés ont des proches ou d'autres liens étroits dans la région de fuite ou de réinstallation interne envisagée. Tout

⁶² HCR, *Mali Situation – Refugees, Internally Displaced Persons and Returnees*, 31 mars 2019, <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/69511>.

⁶³ HCR, *Refugee and Migrant Arrivals to Europe in 2018 (Mediterranean)*, 31 décembre 2018, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/68006.pdf>. Voir également, HCR, *Operational Portal – Mediterranean Situation*, 20 mai 2019, <https://data2.unhcr.org/en/situations/mediterranean>.

⁶⁴ HCR, *Mali Situation – Refugees, Internally Displaced Persons and Returnees*, 31 mars 2019, <https://data2.unhcr.org/en/documents/download/69511>.

⁶⁵ Conseil norvégien pour les réfugiés, *Mali: Déplacement Figure Triples Because of Violence and Military Operations*, 14 mai 2019, www.nrc.no/news/2019/may/mali-displacement/; Observatoire des situations de déplacement interne, *Global Report on Internal Displacement 2019*, 10 mai 2019, www.internal-displacement.org/sites/default/files/publications/documents/2019-IDMC-GRID.pdf, p. 2 et 45; HCR, *Operational Portal – Mali : IDPs since 2016*, 30 avril 2019, <https://data2.unhcr.org/en/country/ml>.

⁶⁶ Conseil norvégien pour les réfugiés, *On-the-Record Update: Crisis in Central and Northern Mali*, 10 juillet 2019, www.nrc.no/news/2019/july/on-the-record-update-for-the-crisis-in-central-and-northern-mali/.

⁶⁷ Organisation de l'unité africaine, *Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (« Convention de l'OUA »)*, 10 septembre 1969, Recueil des Traités des Nations Unies, vol. 1001, p. 45 <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=488f08be2>.

⁶⁸ Assemblée générale de l'ONU, *Convention relative au statut des réfugiés*, 28 juillet 1951, Recueil des Traités des Nations Unies, vol. 189, p. 137, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4c0652682>; Assemblée générale de l'ONU, *Protocole relatif au statut des réfugiés*, 31 janvier 1967, Recueil des Traités des Nations Unies, vol. 606, p. 267, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4c064ca02>.

⁶⁹ HCR, *Principes directeurs sur la protection internationale n° 5 : Application des clauses d'exclusion : article 1F de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés*, 4 septembre 2003, HCR/GIP/03/05, <https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=49620d2c2>.

retour dans de telles conditions nécessite un examen attentif de la situation personnelle des personnes concernées⁷⁰.

19. L'interdiction du retour forcé constitue une prescription minimale qui doit être observée jusqu'à ce que la sécurité, l'état de droit et la situation des droits de l'homme au Mali se soient suffisamment améliorés pour assurer un retour sans risque et dans la dignité des personnes pour lesquelles il a été déterminé qu'elles n'avaient pas besoin de protection internationale.

Retours volontaires

20. Le HCR et le Gouvernement malien ont conclu des accords tripartites en matière de rapatriement librement consenti avec le Burkina Faso (2015), la Mauritanie (2016) et le Niger (2014). En juin 2019, plus de 70 000 réfugiés maliens étaient rentrés au pays, certains ayant eux-mêmes organisé leur retour.
21. L'assistance fournie par le HCR dans le cadre du retour au Mali consiste à aider les personnes qui, étant pleinement informées de la situation qui règne dans leur lieu d'origine ou dans une autre région de leur choix, décident de leur plein gré de rentrer au Mali. Il convient de ne pas interpréter les différentes mesures prises par le HCR en faveur du rapatriement librement consenti, y compris les démarches visant à assurer la réintégration durable des rapatriés et des déplacés internes au Mali, comme une appréciation des conditions de sécurité qui règnent dans le pays pour les personnes qui ont sollicité une protection internationale dans un pays d'accueil. Il ne faut pas oublier que le rapatriement librement consenti et le retour forcé sont des processus fondamentalement différents, qui impliquent des responsabilités distinctes pour les divers acteurs concernés.

HCR
Juillet 2019

⁷⁰ HCR, *Principes directeurs sur la protection internationale n° 4* : « La possibilité de fuite ou de réinstallation interne » dans le cadre de l'application de l'Article 1A(2) de la Convention de 1951 et/ou du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, 23 juillet 2003, HCR/GIP/03/04, <https://www.refworld.org/cgi-bin/tehis/vtx/rwmain/opensslpdf.pdf?reldoc=y&docid=4714a7ea2>.